

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Buzançais, convoqué en date du onze février deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHET, Maire de Buzançais.

**Etaient présents** : M. THOMAS – Mme YVERNAULT-TROTIGNON - MM. VILLIN - PIVOT – Mmes VIOUX – Mmes AYALA -MM. POITEVIN - JACQUET - Mme BIGOT – M. DUPONCHEL - – Mmes VERKEN - LALANGE – COLLIN – M. BAILLOU- Mme ROULLEAUX.

**Etaient excusés** : Mmes MAUDUIT (procuration à Mme VERKEN) - ORZAKIEWICZ (procuration à Mme VIOUX) – MM. GRANGER (procuration à M. POITEVIN) – AUSSOURD (procuration à Mme YVERNAULT – TROTIGNON).

**Etaient absents** : M. RIAUTE – Mme JACQUIN – M. CLEMENT Mme DUFLOS.

Madame Chantal COLLIN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **POINT N°1 – APPROBATION DU BUDGET GENERAL PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- 6 295 647,43 € en section de fonctionnement
- 4 180 000,00 € en section d'investissement

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 12.02%
- Taxe foncière bâtie : 23.50%
- Taxe foncière non bâtie : 49.64%

### **POINT N°1 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA REGIE DES EAUX**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 de la régie des eaux qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- 755 500,17 € en section de fonctionnement
- 442 572,25 € en section d'investissement

### **POINT N°1 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 de la régie d'assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- 774 961,68 € en section de fonctionnement
- 546 304,91 € en section d'investissement

### **POINT N° 2 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU « PRÉ DU MEZ »**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la clôture du budget annexe du « Pré du Mez ».

### **POINT N° 3 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de l'opération de remplacement des fenêtres, des portes et de pose d'un panneau d'affichage à l'école municipale de musique et sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds d'Action Rurale afin qu'il cofinance, à hauteur de 10 000€, le remplacement des fenêtres, des portes et la pose d'un panneau d'affichage à l'école municipale de musique. Le montant des travaux s'élève à 20 452,97 € TTC.

### **POINT N° 4 – MODIFICATION DU REGLEMENT D'APPLICATION DE LA PRIME A L'ACCESSION DANS LE CADRE DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification de l'article 1 – Critères d'éligibilité comme suit :

L'immeuble à acquérir doit :

- se situer sur le périmètre 2 de l'OPAH -RU
- être vacant

- être ou avoir été à usage d'habitation
- avoir été construit depuis plus de 15 ans

La résidence antérieure du demandeur doit se situer en dehors du périmètre 2 de l'OPAH-RU *si l'immeuble acquis doit devenir sa résidence principale. Cette condition n'est pas exigée si le projet est la création d'un ou plusieurs logements locatifs.*

#### **POINT N° 5 – PRIME A L'ACQUISITION DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG**

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une prime de 3 000€ au bénéfice de Monsieur Thierry BARBONNAIS domicilié 9 rue de l'Aumonerie – 36500 SAINT LACTENCIN, pour l'acquisition d'une maison située 11 rue Faubourg de Pied Sec à Buzançais pour en faire un logement locatif.

#### **POINT N° 5 – PRIME A L'ACQUISITION DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG**

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une prime de 3 000€ au bénéfice de Monsieur Nicolas GAY et Mme Lyse DESJARDINS domiciliés 12 ter route de Vendoeuvres – la Barre – 36500 VENDOEUVRES, pour l'acquisition d'une maison située 1 cours de la Turquerie à Buzançais pour en faire un logement locatif.

#### **POINT N° 5 – PRIME A L'ACQUISITION DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG**

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une prime de 3 000€ au bénéfice de Monsieur Stéphane LEROUX domicilié 49 Route de Pellevoisin, 36500 ARGY, pour l'acquisition d'une maison située 55 rue Grande à Buzançais pour en faire 3 logements locatifs.

#### **POINT N° 5 – PRIME A L'ACQUISITION DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG**

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une prime de 3 000€ au bénéfice de Monsieur Gaudéric PAIROUX domicilié 12 rue Saint Jean à Buzançais pour l'acquisition d'une maison située 10 rue Victor Hugo pour en faire un logement locatif.

#### **POINT N° 6 – SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES**

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 8 000 € au bénéfice de Monsieur Jean Pierre BODIN pour le ravalement d'une façade de l'immeuble situé 15 rue des Ponts à Buzançais.

Montant HT des travaux programmés : 23 673,40 €

Montant HT des travaux subventionnables : 23 673,40 €

Taux de subvention : 40%

Montant de la subvention : plafonnée à 8 000 €.

#### **POINT N° 6 – SUBVENTION DANS LE CADRE DE L’OPERATION FACADES**

Le conseil municipal décide à l’unanimité l’attribution d’une subvention de **6 799,19 €** au bénéfice de Monsieur Philippe BON pour le ravalement d’une façade de l’immeuble situé 1 avenue de la République à Buzançais :

Montant HT des travaux programmés : 13 598,38 €  
Montant HT des travaux subventionnables : 13 598,38 €  
Taux de subvention : 50%  
Montant de la subvention : **6 799,19 €**

#### **POINT N° 6 – SUBVENTION DANS LE CADRE DE L’OPERATION FACADES**

Le conseil municipal décide à l’unanimité l’attribution d’une subvention de **21 313,85 €** au bénéfice de Monsieur Philippe BON pour le ravalement d’une façade et d’une devanture de l’immeuble situé 3 avenue de la République à Buzançais :

##### Façade :

Montant HT des travaux programmés : 24 894,83 €  
Montant HT des travaux subventionnables : 24 894,83 €  
Taux de subvention : 50%  
Montant de la subvention : plafonnée à **10 000 €**

##### Devanture :

Montant HT des travaux programmés : 22 627,70 €  
Montant HT des travaux subventionnables : 22 627,70 €  
Taux de subvention : 50%  
Déplafonnement de 1 500 € pour accessibilité  
Montant de la subvention : **11 313,85 €**

Madame YVERNAULT-TROTIGNON précise que la subvention liée au ravalement de la devanture est importante en raison du critère d’accessibilité indispensable pour l’ouverture d’un futur commerce dans cet immeuble.

#### **POINT N° 6 – SUBVENTION DANS LE CADRE DE L’OPERATION FACADES**

Le conseil municipal décide à l’unanimité l’attribution d’une subvention de **1 615,74 €** au bénéfice de Monsieur Philippe BON pour le ravalement d’une façade de l’immeuble situé 3 rue Saint Honoré à Buzançais :

Montant HT des travaux programmés : 8 078,70 €  
Montant HT des travaux subventionnables : 8 078,70 €  
Taux de subvention : 20%  
Montant de la subvention : **1 615,74 €**

#### **POINT N° 6 – SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES**

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de **3 423,13 €** au bénéficiaire de Monsieur Christian FAGUET pour le ravalement d'une façade de l'immeuble situé 8 Grand Chemin des Renards à Buzançais :

Montant HT des travaux programmés : 17 115,63 €

Montant HT des travaux subventionnables : 17 115,63 €

Taux de subvention : 20%

Montant de la subvention : **3 423,13 €**

#### **POINT N° 7 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES RESTOS DU CŒUR POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention avec l'association Les Restos du Cœur pour la mise à disposition du local situé 2, avenue du 8 mai 1945 à Buzançais.

#### **POINT N° 8 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NOS QUATRE PAINS POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (Mme LALANGE ne prend pas part au vote) le projet de convention avec l'association Nos Quatre Pains pour la mise à disposition du local situé 2, avenue du 8 mai 1945 à Buzançais.

#### **POINT N° 9 – ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC REGION CENTRE INTERACTIVE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Buzançais au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET.

#### **POINT N° 10 – MODIFICATION DU REGLEMENT POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de compléter le règlement de fonctionnement pour la location des salles communales comme suit :

*La salle des fêtes ne peut être louée le même week end dans les cas suivants :*

*-Lorsqu'une exposition est en place*

*-Lorsqu'une personne privée est locataire du samedi ou du dimanche*

*Dans la mesure où deux associations sont locataires le même week end, la commune effectuera un état des lieux de la salle des fêtes le dimanche matin à 9h. Les associations devront s'accorder sur l'état des lieux sortant et entrant le dimanche matin lors de l'échange des clés. La prestation « ménage fait » n'est pas disponible pour le locataire du samedi. Elle peut être souscrite par le locataire du dimanche.*

*La collectivité se réserve le droit d'encaisser la caution d'un montant de 300 € si l'état de propreté de la salle ne permet pas une utilisation dans des conditions optimum le dimanche matin.*

**POINT N° 11 – CONVENTION AVEC MONSIEUR PHILIPPE BON DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DES FACADES DE L’AVENUE DE LA REPUBLIQUE**

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le projet de convention avec Monsieur Philippe BON propriétaire de l’immeuble sis 18, rue Grande à Buzançais pour la réalisation des travaux de restauration des façades de son immeuble situées avenue de la République.

**POINT N° 12 – CONVENTION AVEC MADAME VERONIQUE DUCHATEAU DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DES FACADES DE L’AVENUE DE LA REPUBLIQUE**

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le projet de convention avec Madame Véronique DUCHATEAU propriétaire de l’immeuble sis 1, rue de la Motte à Buzançais pour la réalisation des travaux de restauration des façades de son immeuble situées avenue de la République.

**POINT N° 13 – CREATION D’EMPLOI CADRE D’ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE NON TUTULAIRE A TEMPS COMPLET**

Le conseil municipal décide à l’unanimité la création à compter du 19 février 2020 d’un emploi d’adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, contractuel à temps complet (35 heures hebdomadaires) pour exercer les missions suivantes sous l’autorité du responsable de la Médiathèque :

- accueil des publics
- entretien de fonds
- animations

**POINT N° 14 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA SOUSCRIPTION A L’ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le conseil municipal décide à l’unanimité de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la commune des conventions d’assurances auprès d’une entreprise d’assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

**POINT N° 15 – DONATION DE MONSIEUR ANTHONY GAUTIER**

Le conseil municipal accepte à l’unanimité la donation de Monsieur Anthony GAUTIER, gérant de la SCI GAIP, demeurant à 2, Le Cerf Thibault 36300 LE BLANC, né le 16 juin 1969 à TOURS (37000), d’une porte charretière à double battants qui fermait la cour de l’immeuble situé 44, rue des Ponts à Buzançais,

**POINT N° 16 – DENOMINATION DE LA RUE DES JARDINIERS**

Le conseil municipal décide à l’unanimité de baptiser du nom de rue des Jardiniers la rue qui va de la rue du Maquis vers la rue de La Folie



Monsieur le Maire rend compte des décisions prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2014/25 du conseil municipal en date du 28 mars 2014 :

<b>Décision du 10.01.2020</b>	Signature de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux pour la rénovation des façades, avenue de la République à Buzançais, constatant une dépose complémentaire d'amiante découverte. Montant initial du marché : 44 179,40 € HT - Montant de l'avenant n° 1 : 5 925 € HT - Le marché est porté à la somme de : 50 104,40 € HT
<b>Décision du 14.01.2020</b>	Désignation de Maître Christel JOUSSE, 30, rue du Palais de Justice 36000 CHATEAUROUX, pour assister le Maire et défendre les intérêts de la commune de Buzançais, victime des faits suivants : vol de matériel dans les locaux des services techniques municipaux.

### Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame HANGUEHARD de son poste de conseillère municipale de Buzançais, à la suite de son déménagement à Levroux.

La séance est levée à dix neuf heures et quarante minutes.



Régis BLANCHET  
Docteur en Economie  
Maire de Buzançais  
Vice-Président du Conseil Départemental de l'Indre  
Vice-Président de la Communauté de Communes  
Val de l'Indre Brenne